

de la royauté gallo-franke. Il proclame l'existence soit réelle, soit hypothétique, de ce genre d'ornements sur des effigies royales de la deuxième et de la première race, fait absolument sans valeur quand bien même il n'y aurait aucune méprise à cet égard.

Le fleuron à trois feuilles, faussement, mais anciennement nommé fleur de lis<sup>1</sup>, et qui représente plutôt une espèce de trèfle, fut, depuis les temps de la chute de l'empire romain, la décoration la plus habituelle des diadèmes royaux, même de ceux des empereurs de Constantinople. On le trouve indifféremment et au hasard sur les couronnes des rois de la première, de la deuxième et de la troisième race. A force de paraître à la couronne royale, ce fleuron devint dans la suite des siècles, et par l'effet de l'habitude, le signe de la royauté; comme tel il fut placé d'une manière invariable sur l'écu de France, quand les armoiries devinrent héréditaires. C'est alors qu'il fut doublé en quelque sorte, et reçut, comme complément, l'addition d'une partie inférieure, mais dans de plus petites dimensions. Il est impossible de dire avec exactitude sous quel règne cela arriva : il n'y a de date positive que pour l'époque où les fleurs de lis, jusque-là semées à profusion dans le champ de l'écusson royal, furent réduites au nombre de trois.

§ VIII. ÉTIENNE PASQUIER, mort en 1615.

Les Recherches de la France d'Étienne Pasquier, conseiller et avocat-général du roi en la chambre des comptes de Paris. (La première édition fut publiée en 1560, la dernière en 1723.)

Cet ouvrage est le premier dans lequel on rencontre quelque chose de ce que plus tard on a appelé la philoso-

<sup>1</sup> Ducange, Glossaire, v<sup>o</sup> Lilium.

phie de l'histoire. L'auteur, élève de l'école historique fondée par les Italiens, et grand admirateur de Paul-Émile, ne se borne pas, comme Du Haillan, à rechercher le nœud des intrigues politiques, à analyser des événements selon la méthode de Machiavel; il cherche à tirer de l'histoire des résultats moraux, et surtout à interpréter les faits d'une manière neuve, à leur donner un sens plus général, plus favorable à la liberté de l'esprit humain. C'est dans ce but qu'il passe en revue d'une manière assez désordonnée toutes les parties de l'histoire de France, événements, personnages, institutions, mœurs, coutumes, langage; il passe tout en revue, et sous sa plume tout prend un nouvel air de vie. Étienne Pasquier est plus remarquable par l'abondance que par la précision de ses idées; sa critique est quelquefois subtile au lieu d'être juste; mais son livre a dû fortement remuer l'esprit de ses contemporains : c'est le seul livre d'érudition écrit au xv<sup>e</sup> siècle qu'on puisse parcourir sans ennui : et il a été réimprimé jusque dans le siècle dernier.

L'effet de ce livre remarquable à tant d'égards est plutôt de faire penser le lecteur que de lui donner une représentation vraie des hommes et des choses d'autrefois. Dans les récits qu'il entremêle à ses dissertations, l'auteur donne presque toujours aux détails historiques la tournure et le style de son temps; il veut être amusant et facile à comprendre; il y réussit, mais aussi il réussit à travestir en rois, en gentilshommes et en dames du xv<sup>e</sup> siècle les personnages du vi<sup>e</sup>. Ce défaut est sensible dans le morceau où il expose la vie et le caractère de Frédégonde et de Brunehilde. Un autre de ces défauts est la manie argumentative qui porte dans l'histoire quelque chose de la subtilité scolastique. L'envie de lier fortement les faits les uns aux autres dans un temps où l'on avait encore peu d'habitude



de généraliser en matière historique, conduit l'auteur à des rapprochements forcés et arbitraires, dont la fausseté lui échappe entièrement. Prenant au sérieux quelques indications généalogiques tout à fait suspectes, il fait de l'avènement de la seconde race une restauration de la famille de Chlodio contre celle de Merowig. Voici le passage qui peut donner en même temps un échantillon de sa manière de raconter.

« Clodion, deuxiesme roy des François, mourant, laissa  
« trois petits princes, ses enfans, Rancaire, Renaut et  
« Aulbert, sous la conduite de la royne leur mère; et, co-  
« gnoissant la foiblesse du sexe de la mère et du bas âge  
« de ses enfans, il leur ordonna pour gouverneur Mérovée,  
« sien parent, grand capitaine, lequel, prenant ceste occa-  
« sion à son avantage, se fit proclamer roy des François.  
« De manière que la pauvre princesse fut contrainte de se  
« blottir avec ses enfans dedans quelques villes du Pays-  
« Bas conquises par le feu roy son mari, où ils prindrent le  
« nom et le tiltre de roys de Cambrésy, Tournay et Cologne,  
« mais au petit pied. Tiltre qui ne leur fut envié par Mé-  
« rovée, comme celuy qui, pour avoir les forces en main,  
« aspiroit à plus hauts desseins, se promettant de s'habituer  
« avec les siens à bonnes enseignes dedans le pays de la  
« Gaule, comme il fit...<sup>1</sup>. »

« Il falloit que nostre Clovis, auquel les mains déman-  
« geoient, eust des prétextes coulourés pour attaquer les  
« princes de ces nations. Ces prétextes lui manquoient,  
« hormis contre ceux qui estoient les moindres en puis-  
« sance, je veux dire les princes issus de Clodion. Nos an-  
« ciens évesques, abbez et religieux qui prindrent la charge  
« de nostre histoire, nous représentent Clovis pour un prince

<sup>1</sup> Recherches de la France, liv. v, OEuvres de Pasquier, 4723, t. I, col. 433.

« accompli de toutes les pièces qu'on pouvoit désirer en  
« un grand guerrier : chose très-vraye. Ils y ajoutent une  
« grande dévotion, dont je douterois, n'estoit que je ferois  
« conscience de desmentir la vénérable ancienneté. Bien  
« diray-je ( et je supplie le lecteur de le prendre en bonne  
« part ) que dedans sa religion il y avoit beaucoup du sage  
« mondain et de l'homme d'estat, comme ses effects nous  
« en portèrent tesmoignage...<sup>1</sup>. »

« La postérité de Clovis venant par succession de temps  
« à forligner, les uns par la foiblesse de leurs sens, les  
« autres par la foiblesse de leurs ans, les maires du palais  
« ayant peu à peu empiété l'autorité royale, pendant que  
« nos roys, par leur fétardise, se blotissoient en leurs ser-  
« rails, pour donner lieu à leurs voluptez, Dieu voulut que  
« la mairrie, après avoir changé de diverses mains aux  
« despens du sang d'uns et autres, aboutit finalement en  
« Pepin, rejetton de la fille de Clodion; et voicy comment.  
« Le troisieme des enfans de Clodion, nommé Aubert,  
« eut un fils du nom de Waspert, duquel nasquit Ausebert,  
« seigneur en partie de la Mosellanne, lequel, voyant de  
« quelle façon ses cousins estoient mal-menez par Clovis,  
« pour eschever ce coup, s'enfuit à Rome, où, estant recon-  
« gneu pour prince du sang des François, fut, par le roy  
« Theodoric, fait sénateur de Rome.

« La fureur des meurtres esteinte par la mort de Clovis,  
« ce pauvre prince fugitif trouva moyen d'estre réintégré  
« en ses biens; et lors, quittant la qualité de roy, cause de la  
« ruine des siens, se contenta de celle de sénateur romain,  
« qu'il continua jusques au dernier souspir de sa vie. Cestuy  
« fut père d'Arnoul, grand personnage au pays d'Austrasie,  
« tant en bonnes mœurs que doctrines, précepteur du roy

<sup>1</sup> Recherches de la France, liv. v, OEuvres de Pasquier, t. I, col. 434 et 435.



« Dagobert pendant son bas aage, et depuis maire de son  
 « palais; et, sa femme estant décédée, fut, pour sa preu-  
 « d'homme et sainteté, fait évesque de Metz. C'est celuy  
 « dont la postérité a canonisé la mémoire, et en l'honneur  
 « duquel fut fondée l'abbaye de Saint-Arnoul, dedans la  
 « ville de Metz. De son mariage nasquit Ansegise, qui es-  
 « pousa Becca, fille unique de Pepin-le-Vieux, grand sei-  
 « gneur dedans le pays d'Austrasie. Tous ces seigneurs,  
 « selon les occasions et rencontres, furent ores maires du  
 « palais d'Austrasie, où ils avoient pris leur naissance, ores  
 « de la Westrie, que nous appelons la France: ores de l'un  
 « et de l'autre royaume. D'Ansegise et Becca naquit Pespin-  
 « le-Gros, prince sage et de valeur, qui, après avoir couru  
 « diverses fortunes, fut enfin maire des deux royaumes,  
 « au gré et contentement de tous les peuples...<sup>1</sup> »

Le goût d'Étienne Pasquier pour les explications subtiles  
 lui fait quelquefois préférer de fausses étymologies aux  
 véritables, qu'il rejette quand il les trouve trop naturelles.  
 C'est ainsi qu'il voit dans le mot Languedoc une corruption  
 de ceux-ci: *langue de Goths*. « Je ne fais aucun doute que  
 « le pais de Languedoc n'ait esté dit par une transposition  
 « et altération de parole quasi langue de Got: encore que  
 « je sçache bien que l'erreur commune soit telle que l'on  
 « estime que ce pays soit ainsi nommé de cette diction  
 « *oc*, qui signifie entre eux *ouy*, pour laquelle cause quel-  
 « ques ignorans divisèrent autrefois la France en langue  
 « d'*oc* et langue d'*ouy*, comme voulant dire que les uns  
 « prononcent *oc*, les autres *ouy*. Mais c'est chose grande-  
 « ment ridicule d'estimer que, par ces deux distinctions  
 « affirmatives, l'on ait voulu diviser toute cette France...<sup>2</sup> »

Où Pasquier se montre surtout neuf et original, c'est dans

<sup>1</sup> Recherches de la France, liv. v, OEuvres de Pasquier, t. I, col. 436.

<sup>2</sup> Ibid., col. 37.

les jugements qu'il porte sur l'origine, la nature et les effets  
 des institutions de son temps, telles que le parlement, la  
 pairie, les états-généraux, l'université, etc. Ses chapitres  
 sur l'établissement du pouvoir temporel des papes et sur  
 leurs querelles avec les rois sont le premier fonds sur lequel  
 ont travaillé ceux qui ont traité après lui l'histoire de l'église  
 du point de vue philosophique. Il est le premier écrivain  
 qui ait osé envisager avec impartialité l'événement des  
 croisades, et porter sur elles un jugement différent de  
 celui que portait l'église. Voici ce jugement que nous trou-  
 vons peu hardi auprès de ceux du xviii<sup>e</sup> siècle, mais qui,  
 pour le xvi<sup>e</sup>, avait atteint les dernières limites de la té-  
 mérité :

« Je trouve que nous fismes six voyages notables, tant  
 « pour aller conquérir que conserver la terre sainte lorsque  
 « nous l'eusmes conquise: le premier sous le règne de  
 « Philippe premier, le second sous Louys-le-Jeune, le tiers  
 « sous Philippe second, dict le Conquérant, le quart par  
 « Baudouin, comte de Flandres, les cinq et sixiesme par  
 « saint Louys. Je supplie tout homme qui me fera cet  
 « honneur de me lire, vouloir suspendre son jugement jus-  
 « ques à la fin du chapitre, parce que je me suis icy mis  
 « en bute une opinion du tout contraire à la commune. Car  
 « qui est celui qui ne célèbre ces voyages, sur toutes les  
 « autres entreprises, comme faits en l'honneur de Dieu et  
 « de son église? Et quant à moy, s'il m'estoit permis de  
 « juger, je dirois volontiers (toutesfois sous la correction et  
 « censure des plus sages) que ceux qui les entreprendrent  
 « à dessein y gagnèrent, et la pluspart des autres qui s'y  
 « acheminèrent par dévotion y perdirent. Je seray encore  
 « plus hardi, et diray que ces voyages ont causé presque la  
 « ruine de nostre église, tant en temporel que spirituel.  
 « J'appelle user par dessein, ceux qui trouvèrent bons ces



« voyages, mais les laissèrent exploiter par autres, ou bien  
« y allèrent tant seulement par contenance<sup>1</sup>.

« Mais d'où peut procéder qu'une si bonne et sainte  
« plante ait rapporté des fruits si fascheux? Je n'ay pas  
« entrepris de vous en rendre raison, ains de vous raconter  
« l'histoire; et néanmoins je vous diray avec toute humi-  
« lité ces deux mots, suppliant tout bon et fidèle chrestien  
« les vouloir prendre de bonne part, à la charge, si mon  
« opinion n'est bonne, de la réduire à la meilleure. Je ne  
« me puis persuader qu'il faille avancer notre religion par  
« les armes<sup>2</sup>. »

§ IX. FRANÇOIS HOTMAN, mort en 1590.

Francisci Hotmani, Parisini jurisconsulti, Franco-Gallia, sive tractatus isagogicus de regimine regum Galliae et de jure successionis, libellus statum veteris reipublicae gallicae tum, deinde a Francis occupatae describens. (La première édition publiée en 1574, la dernière en 1665.)

François Hotman, savant jurisconsulte, est l'un des hommes qui songèrent à tirer parti des troubles du xvi<sup>e</sup> siècle pour établir en France des institutions libérales et fonder un système de garanties politiques. Ses principes sont énoncés d'une manière claire dans le passage suivant :

« Nam quemadmodum ex Frossardo, Monstreletto, Gua-  
« guino, Cominio, Gillio, et aliis historicis omnibus co-  
« gnosci licet, nihilo propè minor in Capevingiorum familia,  
« quàm in superioribus duabus, publici concilii auctoritas  
« fuit: valuitque apud illos præceptum illud, tam sæpè et  
« tam validè, numquàm tamen satis commemoratum: *salus*  
« *populi suprema lex esto*; neque ullum tam tyrannicum  
« dominatum unquam post homines natos fuisse arbitror,

<sup>1</sup> Recherches de la France, liv. vi, OEuvres de Pasquier, t. I, col. 613.

<sup>2</sup> Ibid., col. 618.

« præter unum Turcicum, in quo cives pro pecudibus non  
« pro hominibus haberentur. Neque satis eorum hominum  
« imperitiam admirari possum qui cum primoribus labris  
« jus civile degustassent, et in libris nostris legissent, latà  
« lege regiâ populum imperatori omne suum imperium et  
« potestatem concessisse: continuò liberam quamdam et  
« infinitam regum potestatem commenti sunt, quam abso-  
« lutam barbaro et inepto nomine appellant. Quasi vero non  
« etiam romani reges reipublicae curam (ut Pomponius  
« jurisconsultus loquitur) per curiata comita expedirent:  
« aut, si liberam imperatores romani potestatem habuerunt,  
« continuò verum sit, regibus omnibus eandem à populo  
« potestatem tributam esse. Neque enim ex uno particulari  
« rectè de universis concluditur: et hâc ætate longè dissi-  
« millimam esse regum Poloniae, Daniae, Sueciae, Hispaniae  
« rationem, nemo nisi rerum omnium imperitus ignorat.  
« Regibus Germanorum (inquit Tacitus) non est infinita  
« aut libera potestas. Rex Angliae (inquit libro quarto Co-  
« minæus) tributa exigendi nullam habet sine ordinum et  
« statuum consensu potestatem. Quod idem de cæteris om-  
« nibus affirmat libro quinto, capite decimo octavo<sup>1</sup>. »

Pour donner de l'autorité à ses idées théoriques, il composa, sous le titre de *Franco-Gallia* (la Gaule franke), un exposé de la constitution de la monarchie française à ses différentes époques, et il essaya de montrer que la souveraineté avait appartenu, dans tous les temps, à un grand conseil national, maître d'élire et de déposer les rois. Dans le tableau qu'il présente des pouvoirs et de la constitution de ce grand conseil, il rapproche et confond ensemble les états-généraux des Valois, les cours de la troisième race, les assemblées ecclésiastiques ou politiques de la seconde,

<sup>1</sup> Franco-Gallia, p. 198-201.



les revues militaires et les plaids de la première, et enfin les assemblées germaniques, telles que Tacite les décrit. Il forme ainsi une espèce d'idéal, faux en lui-même, mais capable de séduire et de convaincre, grâce aux nombreuses citations du texte sur lesquelles l'auteur se fonde. Voici les titres des principaux chapitres :

« Regnum Franco-Galliæ utrùm hereditate an suffragiis  
« diferretur, et de regum creandorum more.

« De sacro-sanctâ publici concilii auctoritate, et quibus  
« de rebus in eo ageretur. » (Sur ces deux points l'auteur  
s'appuie principalement des exemples de la seconde race.)

« Utrùm Pipinus papæ an franco-gallici consilii aucto-  
« ritate rex factus fuerit.

« De continuatâ sacro-sancti concilii auctoritate sub  
« Carovingiorum regno.

« De continuatâ concilii publici auctoritate in Capevin-  
« giorum familiâ.

« De publici concilii auctoritate in maximis religionis  
« negotiis. »

Cet ouvrage a les mêmes défauts que l'ouvrage de l'abbé de Mably, dont il est en quelque sorte l'ébauche ; mais il faut remarquer qu'il y a deux siècles d'intervalle entre les deux écrivains, et que d'ailleurs, sous le rapport de la véritable érudition, l'avantage demeure à celui qui est du seizième.

§ X. NICOLAS VIGNIER, mort en 1596.

Sommaire de l'Histoire des Français, recueillie des plus certains auteurs de l'ancienneté, et dirigée selon le vrai ordre des temps, en quatre livres, extraits de la bibliothèque historique de Nicolas Vignier de Bar-sur-Seine, docteur en médecine, avec un traité de l'origine, état et demeure des anciens Français. (La première édition publiée en 1579, la dernière en 1588.)

Cet ouvrage est composé sur les sources avec bon sens,

mais sans imagination et sans talent de raconter. L'auteur a fait précéder son histoire de la monarchie franke d'une histoire complète du démembrement de l'empire romain. Cette partie de son livre est la plus remarquable ; le reste est assez exact, mais décousu et fatigant. Nicolas Vignier avait habité l'Allemagne, et lu avec attention les ouvrages des savants de ce pays, ce qui donne à ses vues sur les origines plus d'assurance et de netteté, et le garantit du prestige qu'exerçaient en général sur les Français les fausses opinions et les hypothèses qui flattaient la vanité nationale. Il se prononce avec plus de fermeté qu'aucun écrivain de son époque contre les fables du faux Turpin.

On peut reprocher à Vignier de grandes inexactitudes pour ce qui regarde la couleur locale ; il n'a aucune vérité dans le style, et manque de talent pour se figurer les temps anciens tels qu'ils étaient, et pour les bien distinguer des temps modernes. Sa répugnance à croire que la Gaule franke n'ait pas toujours formé un seul royaume, et que l'ordre monarchique ait été ainsi troublé, lui fait imaginer une prétendue hiérarchie entre les fils des rois mérovingiens. Cette opinion, quelque absurde qu'elle soit, a souvent été reproduite.

§ XI. FRANÇOIS DE BELLEFOREST, mort en 1583.

Les Grandes Annales et Histoire générale de France, dès la venue des Français dans les Gaules, jusque vers la fin du règne de Charles IX, avec les portraits de nos rois, contenant la conquête d'iceux Français, du pays des Gaulois, les courses de plusieurs nations étrangères en icelui, la suite des familles du sang royal et l'ordre de l'état français, les maisons de ce royaume, l'établissement des officiers de la couronne, et tout ce qui concerne le gouvernement de la monarchie, soit pour la paix, soit pour la guerre, suivant les pancartes anciennes, les lois du pays et la foi des vieux exemplaires, recueillis et mis en ordre par François de Belleforest, annaliste du roi. (La première édition publiée en 1579, la dernière en 1621.)

Le principal but de cet ouvrage, comme l'annonce l'au-



leur lui-même, était de démontrer, contre une opinion alors assez répandue, que la monarchie française avait de tout temps été héréditaire. Cette intention donne à l'ouvrage le caractère d'un volumineux pamphlet, et la narration est souvent interrompue par des sorties contre les partisans de l'élection, à la tête desquels se trouvait le célèbre jurisconsulte François Hotman.

« Si Pharamond a esté estably roy par election, et qu'il  
 « ne soit loisible de passer outre que suivant la première  
 « forme observée en créant un roy, vous verrez quelle con-  
 « séquence on veut tirer de là; et qu'avec préjudice des roys  
 « et princes du sang ces élections sont mentionnées, et la  
 « puissance de l'estat donnée au peuple pour abatre et la  
 « royale majesté et la succession de si longtemps observée  
 « en la maison de France. Et pour ce que de nostre temps,  
 « et naguères, il y a eu un homme docte, véritablement  
 « autant qu'autre de sa robe, et surtout en la science de  
 « laquelle il fait profession, qui est la jurisprudence, lequel,  
 « pour ne sçay quelle occasion, s'affectionnant mal à ses  
 « roys, et despouillant celle révérence et amitié que les  
 « Franc-Gaulois portent à leurs princes, s'est aussi acharné  
 « sur l'élection, et a voulu accabler la puissance des roys  
 « sous la force de la volonté effrénée d'un peuple; et, pour  
 « ce faire, a eu recours aux premiers établissemens des  
 « roys en France et sur les François; et, par ce moyen, a  
 « tasché de rendre ce royaume électif, tout ainsi ou qu'un  
 « duc à Venise, ou que l'empereur en Allemagne...<sup>1</sup> »

Sous le rapport historique, cet ouvrage offre plusieurs points remarquables. L'auteur, qui avait d'abord travaillé d'après Nicole Gilles, dont il avait revu et augmenté la chronique, qui ensuite avait étudié, quoique à la hâte, les

<sup>1</sup> Grandes Annales et Histoire générale de France, t. I, f. 4, recto.

documents originaux, montre, dans sa manière de considérer les fables en crédit, un singulier mélange de hardiesse et de timidité. Il rejette positivement, dût-il encourir la défaveur du public, la descendance troyenne; mais, quand il arrive aux gestes de Charlemagne, il ne peut se résoudre à renoncer entièrement aux récits populaires de l'expédition en Espagne, et de la fameuse défaite de Roncevaux. Pour accommoder ce récit avec celui d'Éginhart, il compte gravement deux expéditions et deux batailles de Roncevaux, l'une de peu d'importance, au commencement du règne, l'autre à la fin, livrée contre les Maures et les chrétiens d'Espagne, réunis dans la même cause.

« Entre nous, qui portons le tiltre masle de France,  
 « hauls à la main et belliqueux, encore s'est venue loger  
 « ceste délicate courtisane fable, et nous a tellement cha-  
 « touillé les oreilles, que, nous plaisans au nom des Hector,  
 « Paris, et autres tels images phrygiens, nous avons creu  
 « aussi que les François, Cymbres ou Sicambriens, estoient  
 « descenduz de la race et sang troyen, et issuz du mi-  
 « lieu de l'Asie. Je sçay bien que plusieurs trouveront et  
 « nouveau et estrange que je tasche d'obscurcir la mémoire  
 « de ceux qu'ils tiennent pour leurs pères et majeurs, et  
 « que mes écrits rejettent du tout ce qu'ont dict de si avan-  
 « tageux pour les Troyens, et que je leur oste la gloire  
 « d'estre les ayeulx de tant de peuples qui sont à présent  
 « en Europe, lesquels tous se disent enfans et semence des  
 « reliques de Troye, pillée, rasée et destruite; mais,  
 « d'autre part, je me deffens par ce trait que, descrivant  
 « l'histoire, je ne peux recevoir que les choses vrayes pour  
 « la fonder, fortifier et maintenir en son estre; et, voyant  
 « que nulle preuve valable se nous représente pour porter  
 « et deffendre la cause des Troyens, en tant qu'on les dit  
 « pères des François; je prieray aussi chacun, qu'abon-



« dant en son sens, il me veuille escouter patiemment, et  
« voir les raisons avec lesquelles je confirme mon dire...<sup>1</sup>. »

Après avoir fait acte de complaisance pour les nombreux partisans du poétique et fabuleux récit de la mort de Roland et d'Olivier, Belleforest se déclare hautement contre le prétendu voyage de Charlemagne en Galice. Quant au portrait de ce roi, il y applique les mêmes règles de critique, réduisant la largeur de son visage et la longueur de sa barbe à un demi-pied au lieu d'un pied, lui faisant rompre deux fers à cheval au lieu de six, et manger à son repas, au lieu d'un quartier de mouton et deux volailles, un quartier de mouton ou deux volailles. Cette histoire, placée pour ainsi dire sur la limite commune de la fable et de la vérité, présente une opinion qui a joué un grand rôle durant le xvii<sup>e</sup> siècle; c'est celle de la descendance gauloise des Franks, dont l'entrée en Gaule n'aurait été qu'un retour dans leur ancienne patrie.

Un autre aperçu moins célèbre et fort mal débrouillé par l'auteur, mais dont le fond a plus de réalité, est l'idée que l'avènement de la troisième race est la fin du règne des Germains, et que Hugues Capet doit porter le titre de *premier roi d'entre les Gaulois sur la Gaule française*<sup>2</sup>.

« Au reste, ne faut tant justifier les matières et excuser  
« le fait de Hue Capet, qu'on ne voye bien que l'usurpation  
« n'y aye quelque place, mais telle qui estoit guidée par la  
« providence divine, laquelle vouloit rendre aux Gaulois  
« naturels la police et autorité de leur pays, et l'oster aux  
« Alemans et François estrangers, qui, jusqu'à ce temps,  
« l'avoient usurpée. Car je suis encore logé là, et le seray  
« toute ma vie, que Capet et ses devanciers ne furent ja-

<sup>1</sup> Grandes Annales et Histoire générale de France, considérations sur l'origine des Français, avant-propos, f. 1, recto.

<sup>2</sup> Ibid., f. 364, recto.

« mais autres que Gaulois et issus du pays, où depuis ils  
« commandèrent sous le tiltre de comtes; et de ceuy bien  
« que j'ay rendu quelques raisons, si faut-il qu'encore j'en  
« allègue d'autres aussi vrayes et solides que celles de  
« ceux qui les font Saxons sont foibles et esloignées de la  
« vérité<sup>1</sup>. »

Du reste, une chose louable et qui a disparu de l'histoire après le xvi<sup>e</sup> siècle, où l'érudition était populaire, c'est l'intention d'approprier convenablement les dénominations géographiques. Belleforest, jusqu'à la troisième race, ne dit pas *roi de France*, mais *roi de la Gaule*, et il nomme les habitants *Francs-Gaulois*, mot assez mal composé pour la grammaire, mais plus exact que celui de *Français*, qui a prévalu depuis. Il tente aussi de restituer l'orthographe des noms germaniques; il écrit *Ostrogoths* et *Westrogoths*, et cherche à donner, d'après la langue tudesque, l'explication de plusieurs noms propres. Il y réussit assez mal, mais ces tentatives indiquent du moins un certain sentiment de la réalité historique.

#### § XII. JEAN DE SERRES, mort en 1598.

Le véritable Inventaire de l'histoire de France, par Jean de Serres, historiographe de France. (La première édition publiée en 1597, la dernière en 1660.)

Cet ouvrage est de la dernière médiocrité; il n'y a ni nouveauté dans le plan, ni talent dans l'exécution. La préface, qui, chez presque tous nos historiens, présente au moins quelque idée, soit critique, soit théorique, en est absolument dépourvue. Je n'y trouve à remarquer que l'observation qui termine la phrase suivante: « O François! c'est  
« vous à qui s'adresse votre histoire, comme à ceux qui  
« avez le principal intérêt à l'estat de vostre mère, bien

<sup>1</sup> Grandes Annales et Histoire générale de France, t. I, f. 362, recto.